



Association pour la Protection des Sites de la Couarde

Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime sous le n° W173000779
Reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de l'Environnement
au titre de l'art L 141-1 du Code de l'environnement

La Couarde sur Mer, le 4 novembre 2021

TRES URGENT

Ref : Pin de La Maline
Objet : Surseoir à l'abattage annoncé au 8 novembre.

Monsieur le Président Lionel QUILLET
Communauté des Communes
3 rue du Père Ignace
17410 Saint Martin de Ré

Lettre ouverte.

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à notre courrier du 8 septembre 2021 au sujet de la malencontreuse décision d'abattre l'unique pin situé devant le parvis de la Maline, prise le 25/09 par la co-propriété de la Résidence du Mail.

Maintenant que les travaux sont en phase de finalisation et que le retrait des palissades révèle l'ampleur massive de la structure bétonnée, un nombre croissant de Rétais s'interroge sur l'aménagement des façades et du parvis afin d'atténuer ce choc visuel. Un récent article paru dans le courrier des lecteurs du Phare de Ré du 27 octobre illustre cette inquiétude grandissante. Notre association est d'ailleurs de plus en plus questionnée à ce sujet.

Ce nouveau parvis nécessite un aménagement harmonieux entre les façades mitoyennes de la Résidence du Mail et de La Maline. Par sa parfaite localisation au centre de ce parvis, par sa prestance et son ampleur, ce seul pin parasol du mail est à même de pouvoir contrebalancer et agrémenter l'imposante façade bétonnée de La Maline. Il apporte un équilibre végétalisé et esthétique agréable à l'œil.

Que lui reproche t'on? De perdre ses aiguilles, d'avoir soulevé très légèrement l'asphalte sur un emplacement de parking, d'être une gêne pour la façade de la résidence alors qu'il ne l'impacte pas directement, d'endommager par ses racines des canalisations inexistantes à cet endroit... ?

Il est dommageable que l'acceptation de la CdC, par son vote favorable, soit solidaire de cette décision de la copropriété qui prive la commune de La Couarde de la présence de ce magnifique pin. Ce pin n'est-il pas par sa localisation un élément patrimonial, voire remarquable protégé par le nouveau PLUi ? Et si toutefois ce pin est abattu, nous n'osons envisager la réaction hostile des Couardais et Rétais.

Dans l'intérêt de l'harmonie de l'île de Ré et en particulier de La Couarde, nous demandons à la CdC et à la commune de La Couarde de prendre toutes dispositions pour sauvegarder ce majestueux pin. Un rendez-vous est prévu avec Monsieur le Maire, Mr. Rayton à ce sujet.

Vous remerciant de l'attention que vous réserverez à notre requête, et comptant sur votre prompt intervention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sincères salutations.

Eric Revel,
Président

Copies : Monsieur La Maire de La Couarde sur Mer.
Presse, pour publication.